



Guide

à l'intention des parents

2023-2024

Chers parents,

Tous les ans, l'Académie Louis-Pasteur publie, par l'entremise du site Internet de l'école, le présent guide spécialement conçu à votre intention. Vous y trouverez plusieurs renseignements utiles quant au fonctionnement quotidien de l'école.

Le guide est divisé en cinq (5) grandes sections :

1. PROJET ÉDUCATIF

2. VOLET ADMINISTRATIF

3. VOLET ACADÉMIQUE

4. VOLET VIE ÉTUDIANTE

5. SERVICES

Pour toute question, vous pouvez aussi vous adresser au secrétariat :

Par téléphone au 514-322-6123 ou par courriel : jarchambault@academielouispasteur.com .

Le directeur général,

Mark Passaretti

1. SOMMAIRE DU PROJET ÉDUCATIF

Les valeurs du projet éducatif

Grâce à une équipe dynamique et engagée, et sans oublier la participation active des parents, l'ALP forme des citoyens responsables et autonomes, respectueux de soi et des autres. Par l'entremise de valeurs communes telles que le respect, la responsabilité, la fierté et l'effort, l'équipe de l'ALP travaille activement à faciliter la transition de ses élèves vers le secondaire et le monde de l'adolescence.

Valeur 1 : Le respect

Sentiment qui porte à traiter quelqu'un, quelque chose avec égard.

La valeur fondamentale à l'Académie est le respect. Tous les acteurs, membres du personnel, élèves et parents travaillent en collaboration afin de développer un milieu de vie harmonieux. Le but est d'accompagner les élèves à devenir graduellement des citoyens respectueux de soi et des autres. Ainsi, dès la maternelle, les élèves participent à des activités du programme *Vers le pacifique*. Par l'entremise de ce programme, les élèves apprennent des moyens efficaces pour résoudre leurs conflits. Dans le cadre des cours d'éducation physique et des activités de la vie étudiante, les enseignants et les entraîneurs ont le souci de développer des élèves actifs au corps sain et à l'éthique sportive rigoureuse. Lors de conflits, les élèves peuvent compter sur l'équipe du personnel pour intervenir avec diligence, jugement et rigueur.

Valeur 2 : La responsabilité

Obligation de réparer une faute, respecter ses engagements. Capacité de prendre une décision sans en déférer préalablement à une autorité supérieure.

Par l'entremise des activités pédagogiques, des activités de la vie étudiante et des activités du service de garde, l'Académie vise à responsabiliser progressivement ses élèves quant à leur cheminement scolaire et à leurs choix quotidiens. Tous les membres du personnel amènent les élèves à respecter leurs engagements avec rigueur et autonomie. Tout au long de leur passage à l'Académie, les éducateurs encouragent les élèves à faire des choix judicieux pour eux et pour l'ensemble de la grande famille ALP. Afin de faciliter le passage à l'adolescence, le Code de vie incite l'élève à être responsable de ses actions et à en assumer les conséquences. Sachant que l'école joue un rôle éducatif important dans ce domaine, toute infraction entraîne une conséquence, une réflexion ou un geste de réparation.

Valeur 3 : La fierté

Sentiment de satisfaction de soi : être fier de sa réussite, d'un travail bien fait, des efforts accomplis. Apprécier son milieu et s'engager dans les différents projets de l'école.

À l'Académie, nous désirons que nos élèves soient fiers de leur cheminement scolaire. En fonction du potentiel de chacun, les élèves sont encouragés à être fiers de leur réussite et des efforts accomplis pour y arriver. Le travail bien fait et la rigueur sont soulignés. Dans le cadre des activités de la classe, de la vie étudiante et du service de garde, les élèves sont invités à s'engager positivement dans leur milieu.

Valeur 4 : L'effort

Mobiliser les forces nécessaires pour surmonter les obstacles et pour résoudre des problèmes afin d'atteindre un but.

À l'école comme dans les différents aspects de la vie, l'effort à la tâche est un bon baromètre de succès. Les parents et les membres du personnel unissent leurs efforts pour encourager les élèves à persévérer et à surmonter les difficultés. L'Académie accueille des élèves de toutes les capacités. Au-delà des résultats scolaires, ce qui importe à nos yeux, c'est l'effort que les élèves déploient pour exprimer leur potentiel. Les membres du personnel accompagnent donc les élèves dans le choix d'objectifs réalistes et leur offrent leur soutien afin de les atteindre en visant toujours plus haut.

Les orientations du projet éducatif

Au-delà du Programme de l'école québécoise, l'Académie, afin de remplir sa mission première d'instruire, de qualifier et de socialiser ses élèves, s'est dotée d'orientations qui guident ses actions.

Instruire

- 1) L'Académie développe chez l'élève des compétences liées à la maîtrise de la langue française.
- 2) L'Académie enseigne aux élèves à se donner des méthodes de travail efficaces.
- 3) L'Académie enseigne à l'élève à se préoccuper de sa santé, de sa sécurité et de son bien-être.
- 4) L'Académie amène l'élève à réfléchir à la façon dont il apprend et à maîtriser des stratégies d'apprentissage.

Qualifier

- 5) L'Académie favorise la réussite scolaire de tous en s'adaptant aux besoins et aux intérêts des élèves.
- 6) L'Académie aide l'élève à développer les compétences utiles à son insertion à l'école secondaire.

Socialiser

- 7) L'Académie est un milieu sécuritaire, non violent favorisant la résolution pacifique de conflit.
- 8) L'Académie développe chez l'élève le respect des personnes, de son environnement et le souci de l'inclusion sociale de tous.

LA VERSION INTÉGRALE DU PROJET ÉDUCATIF EST DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET : www.academielouispasteur.com

2. VOLET ADMINISTRATIF

A : STRUCTURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Académie Louis-Pasteur est une corporation à but non lucratif constituée selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Un conseil d'administration, composé de 9 membres élus annuellement dans le cadre de l'assemblée générale d'automne, gère les affaires de la personne morale « Académie Louis-Pasteur » et exerce tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Le conseil d'administration assume les décisions stratégiques en conciliant les divers besoins présents dans un environnement interne et externe, compte tenu des ressources disponibles.

Il décide des grandes orientations et des objectifs de l'Académie, approuve la structure nécessaire pour les atteindre, définit les stratégies financières à utiliser pour assurer son développement et délègue à la direction générale les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la gestion quotidienne de l'école.

Vous pouvez les joindre à l'adresse courriel suivante : c.a.alp@academielouispasteur.com

COMITÉ DE PARENTS

Même si le conseil d'administration est composé majoritairement de parents dont les enfants fréquentent l'Académie, l'école a tenu à doter sa structure d'une association de parents, constituée de parents et de tuteurs des élèves de l'école, qui délègue au « comité de parents » des pouvoirs consultatifs auprès de la direction de l'Académie.

Le comité de parents est composé de treize (13) parents et/ou tuteurs d'élèves fréquentant l'Académie avec droit de vote. Ils sont élus par l'Assemblée générale lors d'une réunion tenue à cette fin au cours du mois de juin de chaque année pour une période de deux (2) ans. Un comité exécutif est formé parmi les treize membres élus qui se réunissent mensuellement. Un représentant de la direction ainsi qu'un représentant des enseignants sont membres d'office. Le comité de parents donne suite aux décisions de l'assemblée générale et a pour but premier de promouvoir les intérêts des parents et des élèves dans la poursuite des objectifs éducationnels que propose le Conseil d'administration et/ou la direction. Le comité collabore d'une façon étroite avec la direction à la création de sous-comités pour toutes les activités scolaires et parascolaires de ladite institution.

Vous pouvez les joindre à l'adresse courriel suivante : comitedeparents@academielouispasteur.com

B : PROCÉDURES D'ADMISSION

Admissions au préscolaire

Nous pouvons entamer le processus d'admission de votre enfant au moment où vous le souhaitez. Veuillez noter que l'Académie accorde la priorité aux frères et sœurs de ses élèves.

Vous êtes toujours les bienvenus au secrétariat afin de remplir une demande d'admission. Une fois le dossier complété (certificat de naissance et paiement des frais d'ouverture de dossier), votre enfant est inscrit sur notre liste des admissions pour une éventuelle inscription pour la prochaine année scolaire.

Admissions au primaire

Vous devez prendre un rendez-vous auprès du secrétariat de l'école afin de déposer la demande d'admission, le bulletin de l'année en cours de votre enfant et le bulletin de juin de l'année précédente.

Après l'étude des résultats au bulletin, nous aviserons les parents de notre décision. Il est aussi possible que l'enfant rédige un examen d'entrée. Si l'enfant est accepté, les parents seront convoqués au secrétariat afin de procéder aux étapes nécessaires à l'inscription de l'enfant (fiche d'inscription, signature du contrat de services éducatifs et paiement des frais d'inscription). À ce moment, le dossier sera complet et l'élève sera inscrit pour la prochaine année scolaire.

Réinscription

En septembre c'est le moment de nous informer si une sœur ou un frère plus jeune désire s'inscrire, puisqu'il bénéficiera d'une place réservée.

En novembre de chaque année, c'est le moment de la réinscription de votre enfant à l'Académie Louis-Pasteur pour l'année scolaire suivante. Nous vous acheminons, à ce moment les documents pertinents à cet effet.

La Loi sur l'enseignement privé exige que nous ayons un contrat de services éducatifs au dossier de chaque élève.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir signer une des copies que vous recevrez et nous la retourner avec le formulaire de réinscription dûment rempli.

Ce contrat ne sera valable que si votre enfant fréquente effectivement l'Académie pour l'année indiquée.

Programme familial

Les familles qui ont plus d'un enfant qui fréquente l'ALP en même temps ont droit à une réduction des frais de scolarité de base de 10 % pour un deuxième enfant et de 20 % pour le troisième enfant.

C : FRAIS DE SCOLARITÉ

Facturation

L'état de compte sera disponible via le Pluriportail au début du mois d'août. Vous pourrez ainsi le télécharger en format PDF pour l'imprimer ou le visualiser par le chemin suivant : ***Finances¹ – Compte client – État de compte... Afficher en PDF.***

Modalités de paiement

Les frais de scolarité sont payables en huit (8) versements du 1^{er} septembre au 1^{er} avril. Les montants pour le matériel didactique, les activités thématiques et la cotisation au comité de parents sont payables avec le premier versement des frais de scolarité. Les huit (8) paiements se font par débits préautorisés (DPA).

Si vous payez votre compte en entier avant le 1^{er} septembre de l'année scolaire, un crédit de 100,00 \$ vous sera accordé.

État de compte

L'état de compte sera mis à jour et disponible par le Pluriportail, au minimum une fois par mois, lorsque vous recevrez un courriel par madame Diane.

¹ Si vous n'avez pas accès à l'onglet *Finances*, c'est que vous n'êtes pas le responsable financier inscrit à nos dossiers et que celui-ci ne vous a pas partagé ses droits.

Renseignements

Si vous avez des questions ou avez besoin de renseignements concernant votre compte, veuillez communiquer avec madame Diane au 514-322-6123.

REÇUS DE FRAIS DE GARDE

Chaque année, un reçu de frais de garde d'enfant est fourni en février. Les parents peuvent l'utiliser pour leurs impôts. Ceux-ci sont disponibles uniquement par le Pluriportail. Vous recevrez un courriel à ce sujet lorsqu'ils seront disponibles.

Le montant minimum est celui des droits de surveillance tels qu'inscrits à votre contrat de services éducatifs. Ce montant est applicable au fédéral et au provincial. Il faut cependant que les droits de surveillance soient entièrement payés, sinon, le reçu est délivré au prorata du montant payé durant l'année financière. Pour recevoir un reçu de frais de garde, vous devez fournir votre numéro d'assurance sociale.

D : COMMUNICATION AVEC LE PERSONNEL

L'Académie encourage la communication parents et enseignants sur une base régulière.

Vous pouvez entrer en communication avec le personnel par l'entremise du portail, d'une note à l'agenda, d'un appel téléphonique ou d'un courriel.

Le titulaire est le répondant de son groupe d'élèves et l'accompagne tout au long de la journée.

Il assure le suivi de l'ensemble des communications et/ou interventions effectuées auprès de ses élèves.

Courriel

Directeur général	mpassaretti@academielouispasteur.com
Directrice adjointe à la pédagogie	gnadeau@academielouispasteur.com
Secrétariat	jarchambault@academielouispasteur.com
Comptabilité	drenaud@academielouispasteur.com

Vous trouverez l'ensemble des adresses électroniques des membres du personnel sur le site Internet de l'Académie.

Site Internet

Vous trouverez le site Internet de l'Académie Louis-Pasteur à l'adresse suivante :

www.academielouispasteur.com

Heures d'ouverture

Les bureaux administratifs sont ouverts de 7 h 30 à 16 h du lundi au vendredi, sauf durant la période estivale.

Numéros de téléphone utiles

Secrétariat : 514-322-6123

Télécopieur : 514-322-6787

Fermeture de l'école

En cas de tempête, soyez à l'écoute de Salut Bonjour à l'antenne de TVA ou de la chaîne radiophonique CKAC AM (73,0) dès 6 h. S'il y a lieu, nous annoncerons la fermeture de l'école. La décision de fermer l'école sera aussi annoncée sur le site Internet de l'ALP, sur Facebook, sur le répondeur de l'école et vous recevrez également un courriel sur le portail.

Changement de coordonnées

Dans le but de pouvoir vous joindre sans difficulté, nous vous demandons de nous aviser le plus tôt possible, par écrit, de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone, à la maison ou au travail.

Vous pouvez nous communiquer ces renseignements par courriel au : jarchambault@academielouispasteur.com ou par télécopieur au 514-322-6787.

Médicament

Si votre enfant doit prendre un médicament à l'école, nous vous prions de nous faire parvenir la prescription du médecin (la prescription sur la bouteille est acceptable) ainsi qu'une autorisation écrite que votre enfant peut consommer le médicament, et ce, en prenant soin d'indiquer le moment qu'il doit le prendre de même que la posologie.

Concernant la prise d'acétaminophène et de pastilles, vous devez nous fournir une autorisation écrite afin que votre enfant puisse les prendre seul à l'école. Il est interdit de garder ces produits à l'école ou d'en remettre à un autre élève.

Anniversaire ou fêtes

En raison des allergies alimentaires, nous demandons aux parents de ne pas apporter de la nourriture pour les autres élèves lors des anniversaires ou des fêtes (ex. : Halloween)

Assurances

Tous nos élèves sont assurés pour toutes les activités encadrées par l'Académie, sur nos terrains ou à l'extérieur.

Objets perdus

Les élèves sont priés d'identifier TOUS leurs vêtements (chandails, tuque, mitaines, cache-cou, etc.) ainsi que leurs objets personnels (boîte à lunch, sac d'école, manuels, cahiers, crayons, ciseaux, colle, etc.) afin de faciliter le retour des objets trouvés auprès de leur propriétaire.

Les parents peuvent se présenter au service de garde afin de réclamer les vêtements perdus, et ce, dans un délai raisonnable. Une recherche active doit être faite dans l'armoire aux objets perdus.

Code de vie

La valeur fondamentale à l'Académie est le respect.

L'Académie, en collaboration avec les parents, joue un rôle éducatif important afin d'accompagner les élèves à devenir graduellement des citoyens responsables, autonomes et respectueux de soi et des autres.

Le Code de vie de l'Académie permet une cohérence dans les interventions et vise à faire prendre conscience aux élèves de leurs gestes et de leurs répercussions et à les encourager à en assumer les conséquences. Les éducateurs encouragent les élèves à faire des choix judicieux pour eux et pour l'ensemble de la grande famille de l'ALP. Toute infraction entraîne donc une intervention ou une conséquence qu'elle se soit produite sur le terrain de l'école, en sortie extérieure, dans le transport scolaire ou encore au niveau des réseaux sociaux.

En choisissant de fréquenter l'Académie Louis-Pasteur, l'élève, ses parents et ceux qui sont responsables de lui s'engagent à respecter le Code de vie. À cet effet, une formule d'engagement sera signée à la fois par l'élève et ses parents.

Je me respecte :

- Je prends un bon déjeuner avant de partir pour l'école.
- Je porte convenablement mon uniforme et mes chaussures de ville.
- J'évite les extravagances.
- Je suis responsable de mes vêtements.
- Je choisis une collation saine (fruits, légumes, fromage) sans noix ni arachides, sans chocolat ni autres sucreries.

Je respecte mes engagements :

- Je suis présent dans la cour d'école au son de la cloche le matin (7 h 55).
- Je fais les efforts nécessaires pour réussir.
- Je réalise les travaux demandés, bien écrits, bien présentés et dans les délais fixés.
- J'ai tout mon matériel pour travailler.
- Je prends soin de mes livres, de mes cahiers, de tout ce qui m'appartient.
- Je fais signer les documents demandés par mes enseignants et je transmets l'information de l'école à mes parents.
- J'étudie tous les soirs.

Je respecte les autres :

- Je m'exprime en français. J'utilise un langage poli et respectueux.
- Je dis la vérité.
- Je respecte les règles, mes partenaires et mes adversaires lorsque je joue.
- Je respecte tous les élèves de l'école; j'évite les batailles, les coups, les bousculades et tous les gestes agressifs.

Je respecte les autres : (suite)

- Je choisis des solutions non violentes pour régler mes conflits.
- J'accepte la différence.
- Je suis tolérant.
- Je n'intimide ni ne harcèle personne que ce soit en personne ou sur les réseaux sociaux.
- Je ne taxe personne.
- Je respecte tous les intervenants de l'école et j'accepte leurs interventions auprès de moi.
- Je vouvoie les membres du personnel

Je respecte les règles à l'extérieur de la classe :

- Je circule en rang dans les corridors et dans les escaliers.
- J'évite de lancer de la neige ou des roches.
- J'évite les surfaces glacées pour ma sécurité.
- Je joue à l'endroit désigné pour ma classe.
- Je me déplace lentement, calmement. Pendant les cours, je circule silencieusement. Je respecte ceux qui travaillent dans les autres classes.
- Je garde le silence et je me hâte de sortir de la salle des toilettes.
- J'évite d'apporter à l'école des jouets, des jeux, des bonbons, de la gomme, de l'argent, un téléphone cellulaire ou des objets dangereux.

Je respecte les règles de la classe :

- Je participe aux cours et je pose des questions pour mieux comprendre.
- Je garde mon bureau en ordre.
- Je respecte les autres au travail.

Je respecte l'environnement, les biens personnels et les biens collectifs :

- Je demande la permission pour emprunter du matériel.
- Je respecte le matériel de l'école mis à ma disposition.
- Je demande la permission avant d'utiliser une ressource informatique. J'utilise seulement mon code personnel. Je navigue sur Internet sur les sites permis par l'école et j'évite toute forme d'expression vulgaire, de menace ou de harcèlement.
- J'évite toute forme de vandalisme.
- Je respecte mon environnement : arbres, arbustes, clôture, pelouse...
- Je recycle lorsque possible.

Je respecte le Code de vie : je suis récompensé.

- Je participe à l'activité récompense organisée par mon titulaire, si j'ai répondu aux exigences de la classe.
- Je participe à l'activité récompense-école une fois par étape.

Je ne respecte pas le Code de vie : une sanction s'applique.

- A) Prise de conscience verbale, retrait de temps de récréation, perte de points (système de classe)
- B) Réflexion écrite signée des parents, geste de réparation, travail supplémentaire, matériel temporairement saisi
- C) Retenue d'une heure de 15 h 35 à 16 h 35 ou retrait de la classe
- D) Retenue lors d'une journée pédagogique ou lors d'une activité étudiante
- E) Suspension d'au minimum une journée d'école (réunion de réintégration obligatoire avec la direction et possibilité d'un contrat de réintégration)

Le Code de vie prévoit des sanctions minimales; cependant, des circonstances aggravantes ou une répétition de l'infraction entraîneront une sanction plus sévère que la sanction minimale. Le niveau scolaire de l'élève est aussi pris en considération lors de l'attribution des conséquences. Notez que les infractions ne se limitent pas aux infractions mentionnées ci-dessous.

Infraction :**Sanction minimale applicable****Le respect de soi :**

Tenue vestimentaire inadéquate et extravagante A-B-C

Le respect de ses engagements :

Retard non motivé A-B-C

Travail non fait (devoirs, signatures) A-B-C

Oubli de matériel A-B-C

Le respect des autres :

S'exprimer dans une autre langue que le français (à l'extérieur du cours d'anglais) A-B-C

Refus de collaborer B-C-D

Tiraillage, bousculade A-B-C

Impolitesse (langage vulgaire, gestes grossiers) B-C-D-E

Bataille avec coups C-D-E

Harcèlement C-D-E

Intimidation, menaces, taxage D-E

Cyberintimidation ¹	D-E
Violence à caractère sexuel	D-E
Le respect des règles à l'extérieur de la classe :	
Ne pas prendre son rang, parler dans les corridors (pendant les cours)	A-B-C
Matériel inapproprié à l'école (téléphone cellulaire, jouets...)	B-C
Lancer de la neige ou des roches	A-B-C
Circuler sur les surfaces glacées	A-B-C
Ne pas jouer à l'endroit désigné pour ma classe	A-B-C
Le respect des règles de la classe :	
Bureau en désordre	A-B-C
Déranger les autres au travail	B-C-D-E
Le respect de l'environnement, des biens personnels et des biens collectifs :	
Utilisation inappropriée du matériel de l'école	A-B-C
Utilisation inappropriée du matériel informatique	A-B-C
Ne pas respecter l'environnement (arbres, arbustes, clôture, pelouse)	A-B-C
Vandalisme	C-D-E

Rapport d'intervention

Si, après plusieurs interventions ou conséquences pour la même infraction, l'élève n'obtempère toujours pas au Code de vie, un rapport d'intervention est remis aux parents et déposé au dossier de l'enfant. Un rapport d'intervention peut également être remis pour un manquement grave au code de vie.

Le rapport d'intervention n'est pas une conséquence; il constitue plutôt un moyen de sensibiliser le parent à une situation désormais inacceptable et l'invite à la collaboration dans le suivi de son enfant. Il permet aussi une concertation avec les membres du personnel.

Un rapport peut être donné par tout membre du personnel, quelle que soit sa fonction dans l'école.

Le rapport est remis aux parents par le biais du portail. Il doit être signé dès sa réception. Le directeur rencontrera également l'élève pour discuter de la situation.

**LA VERSION INTÉGRALE DU CODE DE VIE EST DISPONIBLE SUR NOTRE SITE
INTERNET www.academielouispasteur.com**

¹ Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser. (art.13 LIP/art. 9 LEP)

3. VOLET SCOLAIRE

L'horaire des élèves du primaire est de 7 h 55 à 15 h 30. Celui des élèves du préscolaire est de 8 h 15 à 15 h 15.

Arrivée à l'école et départ

Tout enfant qui arrive avant la période d'accueil doit se rendre dans la cour ou se présenter à la cafétéria en cas de mauvais temps.

À noter qu'il n'y a pas de frais de garde à compter de 7 h 30 pour les élèves du préscolaire qui ont un frère ou une sœur au primaire.

À la fin de la journée, l'élève qui ne se prévaut pas du service de garde doit attendre ses parents.

Les élèves qui quittent les lieux par leurs propres moyens doivent le faire immédiatement à la sortie des cours. Les parents doivent remettre au titulaire une autorisation écrite à cette fin.

Retards

Arriver en retard perturbe l'élève et dérange la classe. Il est donc très important de s'assurer que l'élève soit présent à l'école 5 minutes avant la cloche, lui permettant ainsi de bien commencer la journée en prenant son rang avec les autres élèves. De bonnes habitudes de ponctualité sont ainsi développées.

Absences

Bien vouloir motiver l'absence de votre enfant en téléphonant au secrétariat de l'école, le matin, avant 8 h.

Les absences en raison d'un voyage d'agrément ne sont pas motivées. Par conséquent, les cours ne sont pas repris et la récupération n'est pas offerte afin de revoir la matière manquée. De plus, le personnel de l'Académie ne prépare pas de matériel de travail (devoirs, exercices, ...) durant l'absence. Au retour de l'enfant, seulement les évaluations de 25 % et plus seront reprises.

Agenda

Chaque enfant reçoit un agenda scolaire à la rentrée. Il y trouvera notamment le calendrier scolaire, des renseignements généraux et les règles de vie de l'Académie.

Pour les parents, cet agenda constitue le principal outil de communication avec les enseignants. Ils doivent le vérifier chaque jour.

Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire est imprimé dans l'agenda des élèves. Vous en trouverez également une copie sur le site Internet de l'école.

Devoirs et leçons

Afin d'établir une routine quotidienne de travaux à la maison et ainsi préparer les élèves à l'école secondaire, les devoirs et les leçons sont obligatoires. Nous avons besoin de la participation et de la collaboration des parents, auprès de leur enfant, pour le travail à la maison.

Les devoirs sont faits à l'Académie durant la journée. Toutefois, selon la classe de l'élève, certains doivent être terminés à la maison. Les leçons, qui sont toujours inscrites dans l'agenda, doivent être faites tous les soirs.

Première communication et bulletins

L'Académie émet quatre communications au cours de l'année scolaire. Une première communication qualitative est publiée vers le début du mois d'octobre. Trois bulletins sont ensuite émis, à la fin de chacune des étapes.

À chaque bulletin, les parents sont invités à venir rencontrer les enseignants de leur enfant.

Rencontre de parents

Début d'année scolaire

La première rencontre générale a lieu en début d'année. La date vous est communiquée dans le calendrier scolaire et un rappel vous est transmis par l'entremise de votre enfant.

À cette occasion, vous pourrez rencontrer la direction ainsi que les enseignants avec lesquels votre enfant évoluera au cours de l'année. Ils vous feront part de leurs objectifs, de leurs exigences, du contenu du programme, des services disponibles et répondront à vos questions.

Durant l'année scolaire

Les autres rencontres de parents sont individuelles. Elles se tiennent après la parution des bulletins et sont inscrites au calendrier.

Centre de documentation et local créatif

Tous les élèves disposent d'une période par semaine pour des activités de lecture ou de recherche. Toutes les deux semaines, ils peuvent emprunter deux livres. La bibliothèque de l'Académie héberge aussi le local créatif. Pour différents projets de classe, les élèves ont accès à ce local.

Effets scolaires

La liste des effets scolaires est envoyée par le portail en juin. Tous les cahiers sont achetés par l'Académie. Les parents se chargent des autres fournitures.

MANUELS SCOLAIRES

L'Académie fournit à l'élève les manuels scolaires dont il a besoin au cours de l'année scolaire.

4. VOLET VIE ÉTUDIANTE

Conseil étudiant

Les élèves de l'Académie sont représentés par un conseil étudiant. Élus par leurs pairs, des élèves de chacun des niveaux forment un groupe consultatif et représentatif auprès de la direction.

Activités parascolaires

L'Académie est fière d'offrir une vaste gamme d'activités parascolaires afin que les élèves développent des intérêts et talents variés. Le but étant que les élèves puissent faire toutes leurs activités à l'école et ainsi, faciliter l'organisation familiale des parents. Ces activités sont encadrées par des membres du personnel de l'ALP.

L'Académie offre deux types d'activités parascolaires. Il y a des activités récréatives et des activités de programme les « Magiques ».

Parmi les activités récréatives, nous proposons des activités de cuistot, de bricolage et de karaté (avec la firme Karaté sportif).

Chorale et harmonie

En plus de leur période de musique inscrite à l'horaire, les élèves de l'Académie peuvent s'inscrire à l'une des deux activités musicales parascolaires, soit la chorale et l'harmonie (orchestre à vents). Ces élèves possèdent un talent pour la musique leur permettant d'apprendre le répertoire rapidement. Ces groupes présentent des spectacles pendant les temps forts de l'année scolaire : Noël, le spectacle de fin d'année et le gala. La chorale présente quelques spectacles dans des résidences pour personnes âgées pendant le temps de Noël.

Les Magiques

Les Magiques, c'est le nom de nos équipes sportives (basketball, cheerleading, soccer, flag football, hockey cosom) et culturelles (Génie en herbes, chorale, harmonie). Ces activités s'adressent à l'ensemble des élèves de l'Académie.

Les objectifs principaux des Magiques sont de promouvoir l'effort, d'initier les élèves à une démarche conciliant les activités et les études, de favoriser la motivation scolaire et de développer un sentiment d'appartenance propre aux élèves de l'Académie.



L'an dernier, il y avait plus de 250 athlètes Magiques.

Acti-matin et acti-midi

Sous la responsabilité de notre technicien en loisirs, les élèves ont l'occasion de vivre différents types d'activités avant les cours et pendant l'heure du midi qui sont organisées et menées par un comité d'élèves. Chaque mois, l'école vibrera sous plusieurs thèmes différents.

Photos

Dès les premiers jours de la rentrée scolaire, tous les élèves sont photographiés. Les photos de chacun sont ensuite assemblées en une mosaïque pour chacune des classes.

Tous les détails pour vous procurer ces photos vous seront communiqués au moment opportun.

Photo de finissants

Les finissants sont photographiés au printemps, avec toge, mortier et diplôme. Les photos sont ensuite rassemblées en une mosaïque souvenir.

Tous les détails pour vous procurer ces photos vous seront communiqués au moment opportun.

Spectacle annuel de l'ALP

Ce grand événement a lieu chaque année. Sous le thème annuel, les élèves se produisent sur scène et mettent en valeur leurs acquis artistiques.

Gala méritas, Célébration des juniors et Fête de la réussite

En juin, le Gala méritas, la Célébration des juniors et la Fête de la réussite viennent couronner les efforts de toute l'année.

Sorties culturelles, sportives ou pédagogiques

Plusieurs sorties sont organisées pendant l'année. Vous recevrez les renseignements pertinents (date, lieu, etc.) par le portail afin de vous permettre de planifier la tenue vestimentaire, le lunch, l'horaire, etc. À l'occasion, l'aide de parents bénévoles est sollicitée pour accompagner le groupe.

SERVICE DE GARDE

Heures d'ouverture et de fermeture :

Le service de garde ouvre ses portes dès 6 h 30 le matin et ferme ses portes à 18 h. Entre 6 h 30 et 7 h, votre enfant peut amener son petit-déjeuner à l'école. Un grille-pain et des fours à micro-ondes sont disponibles, alors le personnel sur place se fera un plaisir d'aider votre enfant. Notez que l'Académie ne s'engage pas à fournir le déjeuner à votre enfant.

Tarifs et contrats :

Les tarifs diffèrent selon vos besoins. Vous devez inscrire votre enfant selon les heures qui correspondent à vos besoins de garde. Il est à noter que les frais sont établis pour une fréquentation annuelle, alors si vous prévoyez avoir besoin du service de garde pour quelques jours ou quelques semaines, la garde occasionnelle répondra à vos besoins.

Période d'inscriptions :

Afin de mieux préparer la prochaine rentrée scolaire, le formulaire d'inscription sera disponible sur le portail au mois de mai. Une période d'inscriptions sera établie et les groupes seront formés. De cette façon, nous serons prêts à accueillir les enfants dès la première journée lors de la rentrée. Il vous sera toujours possible d'inscrire votre enfant au service de garde en début d'année scolaire, par contre, si les groupes sont complets, vous pourrez bénéficier du tarif du contrat de garde, mais votre enfant sera avec les enfants qui sont à la garde occasionnelle le temps qu'une place se libère dans le groupe correspondant à son âge. Une liste de priorité sera tenue pour ce genre de situation.

Changement de contrat de garde pendant l'année courante :

Un changement de contrat sera octroyé par année scolaire. Un minimum de 10 jours ouvrables sera nécessaire pour procéder au changement.

Journées pédagogiques, semaine avant Noël et semaine de Pâques :

Les inscriptions aux journées pédagogiques se font sur le portail. Vous y trouverez les activités offertes, le tarif demandé et la date limite à respecter pour procéder à l'inscription. Le service de garde est ouvert si la demande est suffisante (un minimum de 20 inscriptions par journée pédagogique est nécessaire). Les journées pédagogiques sont payables à l'inscription. Il est

important de noter qu'il n'y a pas de service de traiteur pendant les journées pédagogiques; cependant, les repas à faire réchauffer au four à micro-ondes sont les bienvenus.

Politique de remboursement :

Les parents ont 10 jours ouvrables pour aviser le service de garde d'une annulation d'inscription à une journée pédagogique avant la date de celle-ci. Autrement, les frais de la journée pédagogique vous seront facturés.

Retards :

Tout retard après 18 h sera facturé à 1,00 \$ la minute. Avant de quitter les lieux, les parents devront signer un document de suivi indiquant l'heure du retard. Après 5 retards cumulés au courant de la même année scolaire, des frais de 2.25 \$ la minute seront facturés.

Vous pouvez toujours laisser un message sur la boîte vocale de l'école, et ce, même après 16 h. Les employés du service de garde ont accès à la boîte vocale et pourront contacter les parents en question ou faire les appels nécessaires.

LE FONCTIONNEMENT

Les enfants inscrits aux différents contrats de garde :

Les contrats de garde sont offerts selon vos besoins. Il est donc possible de prendre un contrat de garde le matin ainsi qu'en fin de journée. Les enfants qui sont à forfait de 15 h 15 à 18 h pour les enfants du préscolaire ou de 15 h 30 à 18 h pour les enfants du primaire, sont dans un groupe d'enfants du même âge qu'eux et font des activités dirigées avec leur éducatrice attitrée. C'est pourquoi nous vous demandons d'être indulgents lorsque vous venez chercher votre enfant, car celui-ci est en activité et doit ranger ses choses avant de venir vous rejoindre à l'entrée.

La planification des activités :

Les éducatrices planifient des activités qui répondent aux intérêts des enfants et qui favorisent leur développement global. Ces planifications sont envoyées sur le portail une fois par semaine. Vous pouvez donc les consulter pour savoir ce que votre enfant fera comme activités pendant la semaine. Nous avons aussi établi une planification annuelle qui nous guidera pendant l'année. Cette planification peut être modifiée et bonifiée selon les intérêts et les besoins des enfants. Je vous invite à en prendre connaissance.

La garde occasionnelle

La garde occasionnelle est au coût de 3 \$ le quart d'heure entamé. Elle s'utilise comme ceci :

- a) Si vous prévoyez avoir besoin du service de garde pour une courte période (voyages), c'est la garde occasionnelle qui s'appliquera. Les tarifs des différents contrats de garde s'appliquent seulement sur une base annuelle.
- b) Si le matin, vous prévoyez reconduire votre enfant à l'école avant 7 h 30 ou encore avant le début de votre contrat de garde, la facturation se fera automatiquement dès que votre enfant numérisera sa carte à son arrivée.
- c) Si vous venez habituellement récupérer votre enfant sur la cour à la fin des classes, mais que, pour une raison quelconque vous arrivez plus tard. Dès 16 h, votre enfant sera pris en charge par les surveillants du service de garde et c'est à ce moment que la facturation débutera. La facturation se fera automatiquement dès que vous numériserez votre carte à votre arrivée.
- d) Si votre enfant demeure au service de garde à la suite de son activité parascolaire, la facturation se fera automatiquement dès que vous numériserez votre carte à votre arrivée.
- e) Si un de vos enfants demeure au service de garde en attendant son frère ou sa sœur qui a une activité parascolaire, la facturation sera applicable pour l'enfant qui demeurera au service de garde et la facturation se fera automatiquement dès que vous numériserez votre carte à votre arrivée.

Notez qu'il vous est possible de voir la facturation directement sur le portail en suivant ce chemin : *Finances - Garde et activités – Liste facturable*.

Les départs :

Vous devez toujours vous présenter en personne (vous ou une personne autorisée), avec votre carte de codes à barres, pour venir récupérer votre enfant à l'école. C'est une question de sécurité. Si vous désirez que votre enfant quitte l'école par lui-même, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet. Vous pouvez vous le procurer au service de garde ou à l'administration.

L'attente de votre enfant peut parfois vous paraître longue en fin de journée. Dès que l'éducateur reçoit l'information, il avertit votre enfant et celui-ci doit ranger son matériel et s'habiller afin de venir vous rejoindre. Cela peut prendre quelques minutes. **Nous demandons votre collaboration et votre patience, et ce, même si vous utilisez l'application cellulaire de géo-localisation.**

Gestion des objets perdus et des vêtements non réclamés :

À la fin de chaque mois, nous étalerons les objets perdus ou égarés sur une table à l'intérieur du service de garde. Au début de chaque mois, les vêtements non réclamés seront offerts à une œuvre de charité de Montréal-Nord. Tout au long de l'année, les vêtements perdus à l'effigie de l'Académie Louis-Pasteur identifiés au nom de l'élève lui seront remis et à la fin de l'année, tous les vêtements non-identifiés et non réclamés seront étalés et offerts aux parents de l'Académie.

Respect du code de vie :

Le service de garde utilise le même code de vie que celui de l'école. La valeur fondamentale à l'Académie Louis-Pasteur est le respect. Les membres de l'équipe s'engagent à utiliser une approche positive afin de transmettre cette valeur aux enfants.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Stéphanie Clément-Lapointe, technicienne en service de garde par le portail, le téléphone au 514-322-6123 ou par courriel : sclement-lapointe@academielouispasteur.com

5. NOS PARTENAIRES

Traiteur Le Doral

Tous les élèves peuvent dîner à l'école. Ils peuvent apporter un dîner froid ou chaud. Des fours à micro-ondes sont accessibles à la cafétéria et des surveillants sont là pour réchauffer les dîners. Les repas congelés exigent trop de temps de cuisson et sont donc interdits à l'école afin d'offrir un service adéquat et efficace à l'ensemble des élèves.

Un traiteur livre aussi un dîner chaud tous les jours. Il est possible d'avoir accès à ce service sur une base annuelle ou quotidienne. Un mois à l'avance, un choix de deux (2) menus quotidiens est offert. Les renseignements relatifs aux coûts se retrouvent sur le site internet du traiteur. La facturation est faite mensuellement. Vous devez donner votre commande via Internet.

Il est très important de prévoir fruits, légumes, barres tendres, fromage, etc. pour la collation de votre enfant. Les croustilles de toutes sortes, les bonbons, les barres de chocolat, la gomme, etc. ne sont pas acceptés à l'école, et ce, même pour le dîner, car nous croyons qu'une bonne santé commence par une collation et un dîner nourrissants et énergisants. Attention aux aliments faits ou contenant des noix et/ou arachides par respect des élèves souffrant d'allergies alimentaires graves.

Pour ce qui est des biscuits et des gâteaux, nous les acceptons comme dessert au dîner, mais ils sont interdits comme collation. À noter qu'il est très important de prévoir une ou des collations pour votre enfant lorsque celui-ci ou celle-ci prend un repas du traiteur, car la collation n'est pas incluse avec le dîner.

Uniforme

La maison Lemira est le fournisseur exclusif de l'uniforme de l'Académie. Elle est au service des parents pour faire en sorte que les enfants soient vêtus adéquatement, selon les exigences de l'école. L'élève doit toujours se présenter à l'Académie avec l'uniforme au complet. Ne pas oublier de bien identifier tous les vêtements et articles de vos enfants puisque TOUS les élèves portent les mêmes.

L'hiver, les souliers et les espadrilles doivent demeurer à l'école du lundi au vendredi.